

Référence : C.N.876.2013.TREATIES-XI.D.6 (Notification dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES  
MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION  
INTÉRIEURES (ADN)  
GENÈVE, 26 MAI 2000

PROPOSITION DE CORRECTIONS AUX RÈGLEMENTS ANNEXÉS À L'ADN

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le Comité d'Administration de l'ADN a attiré l'attention du Secrétaire général sur certaines erreurs contenues dans le texte authentique français des Règlements annexés à l'ADN et a demandé que les corrections correspondantes soient soumises aux Parties contractantes (voir ECE/ADN/22, paragraphe 14, and ECE/ADN/24, paragraphe 16).

On trouvera le texte des propositions de corrections à l'annexe II des rapports du Comité de sécurité de l'ADN sur sa vingt-deuxième session (21 au 25 janvier 2013) (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/46) et sur sa vingt-troisième session (26 au 30 août 2013) (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/48).

Les documents ECE/TRANS/WP.15/AC.2/46 et ECE/TRANS/WP.15/AC.2/48 peuvent être consultés sur le site de la Division des transports de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe :

<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/ac2/ac2rep.html>

Le Secrétaire général se propose, sauf objection de la part des Parties intéressées, d'effectuer les corrections nécessaires dans le texte authentique français des Règlements annexés à l'ADN.

Conformément à la pratique établie, toute objection doit être communiquée au Secrétaire général dans les 90 jours à compter de la date de la présente notification, soit jusqu'au 28 janvier 2014.

Le 30 octobre 2013



Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.